

Politiques Générales / General Policies

1. APPLICABLE À TOUTES LES SALLES / APPLICABLE TO ALL ROOMS:

1.1 Absolument pas de fumage dans l'édifice. La zone de fumage est située en **dehors** de la salle du Sénateur, après les heures scolaires.

1.1 *Absolutely no smoking inside of building. Smoking zone is situated **outside** of the Senator's room, after school hours.*

1.2 Tous les membres du Conseil Rév. S.-É.- Perrey inc. et tout(e)s les employé.e.s du Centre acadien de Prince-Ouest auront droit à un rabais de 10% sur toute location et service de traiteur.

1.2 *All members of Le Conseil Rév. S.-É. Perrey inc. and all employees of le Centre acadien de Prince-Ouest will receive a 10% rebate on any room rental as well as catering service.*

1.3 Un dépôt de 100.00\$ sera requis pour réserver une date pour un événement de grande envergure (pleine journée). Le dépôt sera remboursé sur la facture. En cas d'annulation de réservation pour quoi qu'il en soit, le Conseil demande un avis de 30 jours pour un remboursement du dépôt. Toute annulation après les 30 jours **ne sera pas** remboursée.

1.3 *A deposit of \$100.00 will be required to reserve a date for an event. The deposit will be reimbursed on the invoice. We require a notice of 30 days prior to the event or activity in order for a reimbursement of the deposit. Any cancellation following the 30 days notice will **not** be reimbursed.*

1.4 Aucune punaise, clous, vis, agraphe ou ruban d'aucune sorte ne sera permis sur les murs du Centre acadien de Prince-Ouest, à moins d'une permission spéciale de la direction communautaire du centre. Le centre assurera des mesures alternatives. (Mastic adhésif réutilisable).

1.4 *Absolutely no pins, tacks, nails, screws, staples or tape of any kind will be permitted on the walls of the Centre acadien de Prince-Ouest unless a special permission is granted by the community director. The Centre will provide alternative measures. (Reusable adhesive putty).*

Politiques Générales / General Policies

1.5 Le ou la signataire du contrat peut être tenu(e) responsable pour n'importe quel dommage produit à l'intérieur ou à l'extérieur du centre durant la réservation. Le Conseil Rév. S.-É.-Perrey inc. se réserve le droit d'inclure les frais de réparations sur la facture de la réservation.

1.5 The signee of the contract can be held responsible for any damage occurred inside or outside of the Centre during the respected reservation. Le Conseil Rév. S.-É.-Perrey inc. reserves the right to include the fees of repairs on the invoice of the reservation.

1.6 Un frais de conciergerie sera appliqué en surplus de la location pour les réservations hors des heures d'ouverture. (Ne s'applique pas aux banquets et mariages utilisant les services de traiteur du centre.

1.6 A custodian charge will be added to the rental fee for reservations after operational hours. (Does not apply to banquets & weddings being catered by the Center).

1.7 Dans le cas de la location d'équipement avec la location de salle, où l'équipement serait endommagé ou abusé, le Conseil se réserve le droit de facturer le montant de remplacement au locataire.

1.7 If any damage or abuse occurs to rented items during a reservation, Le Conseil reserves the right to charge the renters at replacement cost for the equipment.